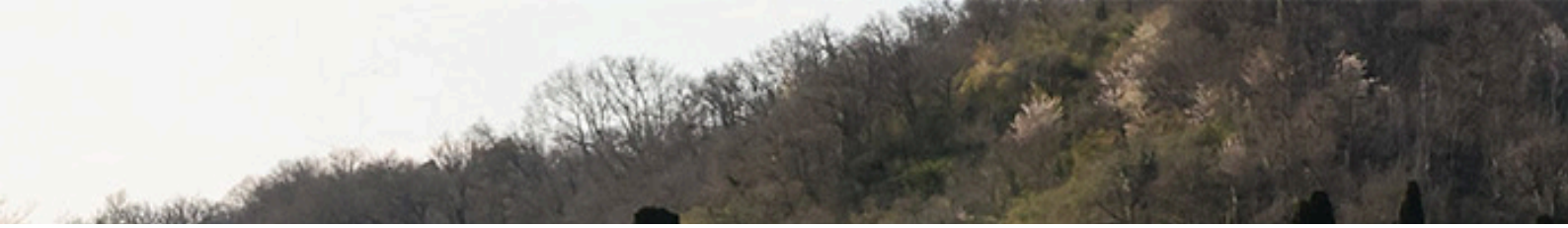

Encombrants

Du 27 novembre 2024 au 30 mars 2025

Que faire de vos encombrants (appareils et meubles volumineux) ?

Pour tout encombrant ne pouvant être **donné, réparé ou repris** par le vendeur, LA solution est de l’emmener à la déchèterie.

Votre appareil électro-ménager doit être remplacé ? Pensez à le faire reprendre lors de l’achat du nouvel appareil (machine à laver ; lave-vaisselle etc.), ils pourront ainsi être valorisés.

En complément de ces solutions, la Communauté de communes vous propose un **service de collecte en porte à porte des gros objets** ne pouvant rentrer dans une voiture.

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous inscrire auprès du service de gestion des déchets de la Communauté de communes : 05 61 82 63 74

Pour connaitre les dates de collecte sur votre commune : https://www.hautstolosans.fr/encombrants